

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 décembre 2017

---

**RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN - (N° 427)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 47 (Rect)

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* A Le dernier alinéa du même article est complété par une phrase ainsi rédigée : « L'État porte une attention toute particulière aux enfants soldats ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'État Islamique se réduit comme peau de chagrin pourtant, en son sein, des générations d'enfants soldats ont été formés. L'État français, tout en protégeant l'intérêt supérieur de ces enfants, doit également les considérer avec réalisme. Ils peuvent représenter un danger pour la sécurité de notre pays.